

## CINÉMA

L'Axonais Henri Giey  
à l'affiche de "L'Abbé Pierre"

**P**oignée de main franche. Allure classe mais décontractée. Sourire malicieux. Œil pétillant. À 22 ans, Henri Giey a déjà tout d'un grand. Pourtant, le jeune Rémois, qui vit toujours chez ses parents dans le Massif de Saint-Thierry, n'en est qu'à ses balbutiements sur le grand - et le petit - écran. « Je ne suis pas une vedette », s'excuse-t-il presque, en abordant son parcours... en réalité déjà bien fourni. Si on parle de lui aujourd'hui, c'est que le comédien, qui a grandi dans l'Aisne, à Sains-Richaumont, avant de rejoindre la cité des sacres à 11 ans, est à l'affiche de *L'Abbé Pierre - Une vie de Combats*, qui sortira en salles le mercredi 8 novembre. Une joie pour ce jeune comédien qui a fait ses premiers pas derrière la caméra à l'âge de 9 ans. Et qui a déjà monté les marches du festival de Cannes, à seulement 21 ans.

« J'ai commencé à faire des vidéos sur internet », détaille celui à qui on a « toujours trouvé une tête rigolote ». « On arrêtait ma mère dans la rue pour le lui dire », sourit Henri. Lycéen, il décide de mettre un pied



Le Rémois (à gauche), aux côtés de Benjamin Lavernhe, qui joue l'Abbé Pierre.

dans la figuration. Il tourne dans « Le Prince oublié » avec Omar Sy. Et continue d'écumer les plateaux. « J'ai pu tourner pour une série Netflix, "Le Monde de demain" ; dans "Le Code" saison 2 ; et j'ai fait de la figuration pour "Champagne !",

tourné à Épernay. » Le Rémois a décroché son premier « gros rôle » dans *L'Abbé Pierre*, dans lequel il joue un jeune résistant qui aide l'Abbé Pierre à faire passer les juifs à la frontière suisse. ■

MARION DARDARD

L'UNION

lund 23/10/23

S43



**SOISSONS** Selon Denis Rolland, président de la société historique de Soissons, utiliser des matériaux peu nobles au pied d'une cathédrale pour le mur érigé dans le cadre du cheminement piétonnier entre la place Mantoue et la rue Jaulzy est « une aberration ». Il a déposé un recours gracieux.

DELPHINE OLIVA

Entre la municipalité soissonnaise et Denis Rolland, président de la société historique, il y a un mur, non pas symbolique, puisqu'il se matérialise en ce moment même au niveau du numéro 8 de la rue de l'Évêché, dans une cour privée, le permis de construire ayant déjà été déposé. Ce mur de la corde va être érigé dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long du transept sud de la Cathédrale Saint-Cervais-et-Protais, entre la place de Mantoue et la rue Jaulzy. Selon Denis Rolland, il y a un défaut d'affichage du permis de construire mais également un problème esthétique. Cette cloison délimitera ainsi l'espace public et l'espace privé à cet endroit. Comme le note Denis Rolland dans son recours gracieux, elle sera exécutée « en parpaings avec un parement de moellons côté cathédrale et un enduit côté cour. »

**Le projet dans sa globalité ne choque pas le président de la société historique. C'est l'habillage de ce mur qui pose problème**

Le projet dans sa globalité, financé par la Ville, ne choque pas le président de la société historique. « S'il n'y a rien à redire sur le plan de l'organisation de l'espace, en revanche je suis surpris par la qualité des matériaux prévus. » C'est donc l'habillage de ce mur qui pose problème selon lui. « On sait que les parements de pierres sont délicats à exécuter et qu'une fois sur deux, ils se dégradent



Denis Rolland conteste la légalité du permis de construire de ce mur, situé au pied du chemin longeant le transept sud de la cathédrale.

prématurément. » Voilà pour le mur côté cathédrale. Côté cour privée, laquelle borde la rue de l'Évêché qui offre un point de vue sur la cathédrale quand le portique est ouvert, il note que « les enduits "ton pierre" prévus vieillissent mal et sont rapidement le siège de coulures disgracieuses. »

Denis Rolland ajoute en outre, sur le coût du chantier, que « le gain de coût de ces travaux n'est même pas certain. » Et recommande que ce mur de séparation soit construit en pierre de taille ou moellons et chaînes. Le périmètre est protégé par le dispositif « Sites Patrimoniaux Remarquables », renseigne Laurent Pra-

doux, architecte des Bâtiments de France dans l'Aisne et urbaniste. « Mais le règlement travaille surtout sur l'existant. Il y a des directives sur le neuf, mais les projets ne sont pas très fouillés. », ajoute-t-il. Selon lui, le parement en moellons côté jardin est ce qui se verra sur l'espace public. Denis Rolland insiste cependant :

**UN DIALOGUE DIFFICILE AVEC LA VILLE**  
 Dans ce projet de cheminement piétonnier, est également prévue la démolition de trois garages, reconstruits à l'opposé de la cour privée, au numéro 8 rue de l'Évêché. Ces démolitions, signale Denis Rolland, vont conduire à mettre au jour l'emplacement de la glacière de l'ancien palais épiscopal. Il pose ainsi la question : « N'y aurait-il pas lieu de procéder à quelques investigations avant la construction de ce mur de séparation ? »  
 Côté Ville, on lui répond par voie de presse interposée : « S'agissant de l'emplacement de la glacière de l'ancien palais épiscopal pour lequel le président de la société historique demande de faire des investigations, les services de la Ville ont, là encore, pris toutes les précautions nécessaires. Les services de l'archéologie préventive ont ainsi été contactés pour évaluer les risques susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine. En retour, la conclusion du Service Régional de l'archéologie est sans appel : ce projet ne donne pas lieu à une prescription de l'archéologie préventive. » Le dialogue ne serait-il pas rompu entre la municipalité et la société historique ?

« Au pied d'un monument historique, c'est une aberration. »  
 Côté Ville, l'action de Denis Rolland n'inspire pas de commentaire. « Le permis de construire a ainsi été déposé en bonne et due forme, en suivant scrupuleusement toutes les prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France. » Une autre façon de dire : « Circulez ! Il n'y a rien à voir ! »

Un mur au pied de la Cathédrale oppose la société historique de Soissons et la ville. (L'UNION - Lundi 23/10/23 - S43)



AISNE NOUVELLE

26/10/23 543

BOUÉ

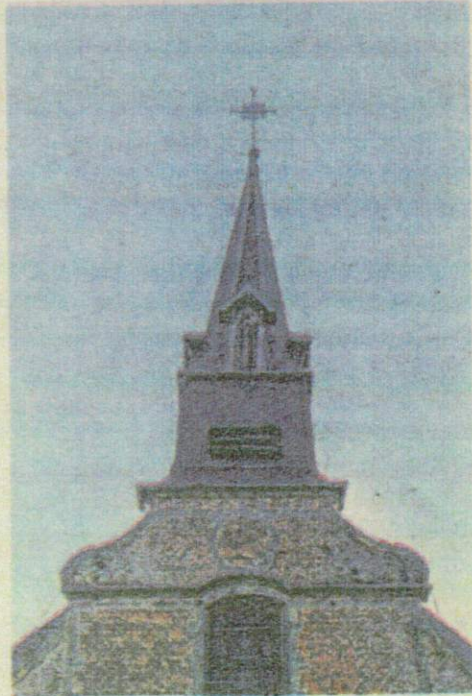
## Les travaux sur le clocher de l'église ont commencé

La situation était critique pour le clocher de l'église Saint-Nicolas de Boué. Avec sa structure attaquée par l'humidité, les déjections animales et des reconstructions hâtives au cours des siècles, la façade de l'église penche dangereusement et menaçait de s'écrouler d'ici quelques années.

« Les travaux de rénovation ont commencé cette semaine, avance le maire de Boué Éric Donnay. L'échafaudage est en cours de montage et les ouvriers devraient commencer à travailler dessus début novembre. »

Près de dix mois sont prévus pour la réfection de la charpente de l'édifice, première phase de travaux qui précédera la restauration du toit et d'une partie de la nef. —

M.L.



Le clocher de l'église penche visiblement.

ASTQ14.



## AISNE

## Le programme d'Emmanuel Macron pour l'inauguration à Villers-Cotterêts

Le programme de l'inauguration de la Cité internationale de la langue française par le président de la République se précise. L'arrivée d'Emmanuel Macron ce lundi 30 octobre 2023, à Villers-Cotterêts dans l'Aisne, est prévue à 10 heures. Cette inauguration, prévue le 19 octobre dernier, avait été reportée en raison des obsèques de Dominique Bernard, le professeur assassiné à Arras.

Le chef de l'État visitera l'exposition permanente au sein du château François 1<sup>er</sup>.

Ce patrimoine local a fait l'objet d'une importante restauration pour accueillir « le premier projet culturel porté par un président de la République implanté au cœur du territoire, selon les termes de l'Élysée. Composée d'un parcours de visite, de lieux d'échanges et d'étude, la Cité est une maison commune offerte à tous les francophones ».

À l'issue de cette visite, le président de la République prononcera un discours vers midi. « Ce projet culturel présidentiel a été engagé en 2017 alors que le château où fût signée l'ordonnance de Villers-Cotte-



Emmanuel Macron se rendra au château de Villers-Cotterêts le lundi 30 octobre à 10 heures pour l'inauguration de la Cité internationale de la langue française. Aurélien Laudy

rêts est à l'état d'abandon.» Le chef de l'État lance alors « la restauration de ce monument de notre patrimoine historique pour y faire naître une Cité internationale consacrée au premier de nos biens communs, fac-

teur de cohésion sociale, d'unité nationale et de rayonnement au-delà de nos frontières: le français. »

La Cité ouvrira ensuite ses portes au public dès le mercredi 1<sup>er</sup> novembre. ■ LUDIVINE BLEUZÉ-MARTIN

L'UNION 27/10/23

543



# Ils ont nettoyé le cimetière

**MONT-NOTRE-DAME** Juste avant la Toussaint, 14 bénévoles se sont retrouvés pour une action solidaire et citoyenne de nettoyage du cimetière.

De notre correspondante **AMNICK BOILLON**

Ce samedi 21 octobre, un appel aux bénévoles avait été lancé par la mairie de Mont-Notre-Dame et l'association Nostra afin de se retrousser les manches autour d'une action solidaire et citoyenne de nettoyage du cimetière. La date avait volontairement été choisie avant les fêtes de la Toussaint. Toute la population était invitée et informée par l'association qui a déposé en amont des flyers dans chacune des habitations (soit 250 maisons et 742 habitants au dernier recensement). Munis de binettes, de pelles, de gants, d'huile de coude et bonne humeur, les volontaires n'ont malheureusement pas été nombreux. Parmi les 14 bénévoles, il y avait Dominique Laffleur le maire, une conseillère, deux anciens agents techniques, cinq membres de l'association et cinq habitants. La tâche consistait à désherber les allées et entre les tombes, tailler les haies. Pour rappel, l'entretien

des tombes relève des familles des défunts. « Les personnes à mobilité réduite ou de plus de 80 ans qui ne peuvent plus entretenir pourraient nous contacter et nous l'aurions fait mais nous n'avons eu aucune demande » indique l'édile. « Notre cimetière est plutôt propre. Les familles prennent soin des sépultures en règle générale et les employés communaux interviennent régulièrement... mais l'herbe ça repousse vite ! Chacun pouvait donner le temps qu'il voulait », poursuit le maire déçu malgré tout du peu de motivation des habitants.

En plus d'être utile, ce rassemblement se voulait avant tout un moment convivial et de partage. Les bénévoles présents restaient motivés. « C'est normal qu'on ne soit pas nombreux au début d'une nouvelle action. Le projet va mûrir, j'en suis sûr. On reconduira cette action », se motive Colette. A l'image d'Anne, certains n'ont pas de défunt dans le cimetière. « Cette initiative peut créer une chaîne de solidarité et donner envie de faire pareil

ailleurs dans une autre commune », ajoute Anne.

**« C'est normal qu'on ne soit pas nombreux au début d'une nouvelle action. Le projet va mûrir, j'en suis sûr. On reconduira cette action »**

**Palette, bénévole**

« Depuis juillet 2022, les produits phytosanitaires destinés aux mauvaises herbes ne sont plus autorisés et des chantiers participatifs doivent être organisés de façon régulière à l'avenir. Nous sommes confrontés aux problèmes du désherbage dans les cimetières mais aussi sur les trottoirs et dans les espaces publics. Il faut parfois rappeler aux gens qu'ils sont tenus de nettoyer devant leurs domiciles, d'entretenir les trottoirs ou encore de tailler leurs haies... De plus, pour les finances d'une commune, cela n'est que du



Rien ne peut décourager les bénévoles même pas le manque de bras.

positif », ajoute Dominique Laffleur. « Le cimetière est notre bien à tous, c'est un lieu de recueillement, de mémoire. La propriété de ces lieux est une marque de respect pour ceux qui nous ont quittés », ajoutait un autre bénévole prêt.

« L'action s'est terminée à midi et les employés communaux termineront

le travail de désherbage dans la semaine. Le maire espère par ailleurs pouvoir contacter les familles des tombes laissées à l'abandon afin qu'elles soient nettoyées. Avant de repartir, crêpes et boîtes de cidre offerts par la Nostra attendaient les participants encore plus motivés qu'à leur arrivée. »

L'UNION

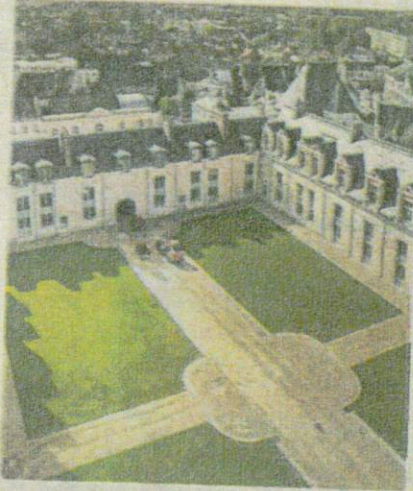
28/10/23

S 43



# Macron dans l'Aisne lundi, son programme

**L**e programme de l'inauguration de la Cité internationale de la langue française par le président de la République se précise. L'arrivée d'Emmanuel Macron ce lundi 30 octobre, à Villers-Cotterêts, est prévue à 10 heures. Cette inauguration, prévue le 19 octobre dernier, avait été reportée en raison des obsèques de Dominique Bernard, professeur assassiné à Arras. Le chef de l'État visitera l'exposition permanente au sein du château François 1<sup>er</sup>. Ce patrimoine local a fait l'objet d'une importante restauration pour accueillir « le premier projet culturel porté par un président de la République implanté au cœur du territoire, selon les termes de l'Élysée. Composée d'un parcours de visite, de lieux d'échanges et d'étude, la Cité est une maison commune offerte à tous les francophones ». À l'issue de cette visite, le président de la République prononcera un discours vers midi. « Ce projet culturel présidentiel a été engagé en 2017 alors que le château où fût signée l'ordonnance de Villers-Cotterêts est à l'état d'abandon. » Le chef



Emmanuel Macron se rendra au château de Villers-Cotterêts lundi 30 octobre à 10 heures. Aurélien Laudy

de l'État lance alors « la restauration de ce monument de notre patrimoine historique pour y faire naître une Cité internationale consacrée au premier de nos biens communs, facteur de cohésion sociale, d'unité nationale et de rayonnement au-delà de nos frontières : le français. »

La Cité ouvrira ensuite ses portes au public dès le mercredi 1<sup>er</sup> novembre.

Ludivine Bleuzé-Martin

AISNE NOUVELLE

28/10/23

543